



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi
Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09
www.fr.ch/dee

Union syndicale fribourgeoise
Madame Milka Miskovic
Monsieur Gaetan Zurkinden
Case postale 1541
1701 Fribourg

Réf: BV
T direct: +41 26 305 24 02
Courriel: dee@fr.ch

Fribourg, le 2 février 2011

Modifications de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI)

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 6 janvier 2011 dont le contenu a retenu toute mon attention et vous en remercie.

Cela étant, je porte à votre connaissance que le Conseil d'Etat a été consulté dans le cadre du projet de modifications de l'OACI et que celui-ci a d'ores et déjà formulé ses commentaires en date du 21 décembre 2010.

Votre prise de position intervenant après cette date, le Conseil d'Etat n'est plus en mesure de la prendre en considération.

Toutefois, ainsi que vous le mentionnez dans vos lignes du 6 janvier 2011, l'Union syndicale fribourgeoise a également été consultée et n'a pas manqué de transmettre ses remarques au Département fédéral de l'économie.

Je constate donc avec intérêt que votre voix a pu être entendue et qu'elle sera ainsi prise en compte, le cas échéant, par les instances fédérales.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Beat Vonlanthen
Directeur de l'économie et de l'emploi

Conseiller d'Etat